

PASSE-TEMPS

ET LE PARTERRE

RÉUNIS
JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Seul vendu dans les Théâtres

Littérature - Beaux-Arts - Musique - Biographies - Nouvelles

ABONNEMENTS

Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 5 »

Rédaction et Administration : 14, rue Confort, LYON

V. FOURNIER, Directeur

ANNONCES

Annonces..... la ligne 0.50
Réclames..... — 1 »

SOMMAIRE

Causerie : <i>Les Demoiselles du Téléphone</i>	Pierre BATAILLE.
Echos artistiques.....	X...
Nos Théâtres.....	X...
Alfred Bruneau.....	R. A.
La Chanson de la Chair : <i>Etats d'âme</i>	A. COMPAGNE.
Lettre parisienne.....	Jean de GAILLON.
Chronique féminine : <i>Les Demoiselles à tapisserie</i>	Gabrielle CAVELLIER.
Notes d'actualité : <i>La Comédie de la Misère</i>	Marcel FRANCE.
Les Gaietés de la Semaine...	Georges ROCHER.
Les Théâtres et le Droit des Pauvres.....	René GROUGÉ.



CAUSERIE

Les Demoiselles du Téléphone

L'Abonné. — Allo !... Allo !... avec la demoiselle du téléphone ?

La Demoiselle. — Je suis à l'appareil, parlez !

L'Abonné. — Que pensez-vous, mademoiselle, de la sentence que viennent de rendre les juges...

La Demoiselle. — Les juges ? tous idiots !...

L'Abonné. — Cependant...

La Demoiselle. — Zut !...

La communication est coupée sur cette interjection plutôt malséante et l'abonné est bien forcé de se dire à part lui :

— Décidément ces demoiselles ont mal pris la chose !

Pouvait-il donc en être autrement ?

Les condamnés avaient — autrefois — vingt-quatre heures pour maudire leurs juges, j'ai comme une vague idée que les demoiselles du téléphone n'ont pas attendu plus de vingt-quatre secondes pour accabler de leurs malédictions les magistrats de la Cour de cassation qui — après ceux de la Cour d'appel — ont décidé que l'article 224 du Code pénal ne leur était pas applicable.

Pour ceux qui pourraient ne pas s'en souvenir — bien que nul ne soit censé ignorer la loi — l'article 224 punit l'outrage fait aux citoyens investis d'une portion quelconque de l'autorité.

En reconnaissant que les demoiselles du téléphone ne sont pas des agents d'autorité, mais de simples agents de gestion, la Cour suprême les a mises dans l'impossibilité d'appeler à l'avenir les foudres vengeresses de la justice sur les abonnés qui se permettraient, à leur égard, quelques vivacités de langage.

Après les démêlés de Mlle Sylviac et ceux — plus récents — de M. Belloche avec l'Administration des postes, télégraphes et téléphones, le public avait besoin d'être fixé sur l'étendue de ses droits et de ses devoirs.

Pour avoir réclamé, en termes un peu vifs, la communication qu'elle attendait depuis vingt-cinq minutes, Mlle Sylviac avait été acquittée.

Pour s'être laissé aller à proférer un mot d'allure légèrement cambronienne, après des pressions rageuses et répétées sur le bouton d'appel, pressions restées sans résultat, M. Belloche avait été condamné.

A côté de ces deux faits — portés devant les tribunaux et différemment jugés — combien d'aménités du même genre, journalièrement échangées entre les

abonnés et les préposées au tableau, coupables de négligence ou de mauvais vouloir, sans parler de la malice qu'elles mettent parfois à interrompre brusquement un entretien au moment le plus intéressant, justifiant ainsi l'expression : « couper à quelqu'un le fil de son discours ».

L'abonné était-il vraiment inexcusable de témoigner d'un façon quelconque son impatience et son mécontentement ?

Était-il juste que la préposée au tableau lui fasse payer par l'amende ou la prison, le mécontentement et l'impatience qu'elle avait elle-même provoqués ?

Sans compter que le fait d'offrir un bouquet de violettes à l'une de ces demoiselles pouvait vous faire tomber sous le coup de l'article du Code qui punit la corruption des fonctionnaires.

Etre galant ou ne pas l'être, c'était « kif, kif », comme aurait dit l'oncle Sarcey.

Thémis s'est — en dernier ressort — prononcée contre les demoiselles du téléphone : toutes les juridictions se refusent maintenant à les considérer comme des fonctionnaires.

Pauvres petites !

Ne vous hâtez pas trop de les plaindre : peut-être est-il préférable pour elles qu'il en soit ainsi.

Une tradition à laquelle nous sommes si profondément attachés qu'elle a — jusqu'à présent — résisté à toutes les révolutions, est celle qui nous fait voir un adversaire dans tout citoyen dépositaire d'une part d'autorité, si minime soit elle.

Avouons le franchement, nous n'aimons pas les fonctionnaires et nous laissons rarement échapper l'occasion de leur témoigner notre mauvaise humeur.

Il est juste de reconnaître qu'ils agissent de même à notre égard, de telle sorte que les rapports existant entre eux et nous, sont un peu comme ceux qui existent entre chiens et chats.

Fort heureusement, si nous devons à notre caractère national d'être essentiellement frondeurs, nous lui devons aussi d'être foncièrement galants.

Puisqu'il est avéré — désormais — que les demoiselles du téléphone ne sont pas des fonctionnaires, mais de modestes travailleuses gagnant assez durement leur vie en exerçant une profession aussi fatigante que monotone, l'aversion que nous avons instinctivement pour elles, ne saurait subsister plus longtemps.

Notre galanterie native doit reprendre le dessus et nous faire accepter avec plus de docilité et de résignation les petits ennuis qu'elles nous causent volontairement ou involontairement.

Devant la plaque sensible, rappelons-nous constamment les égards que nous devons à la femme, même quand elle nous tient au bout d'un fil qui — avec la meilleure volonté du monde — ne pourrait-être pris pour un fil à la patte !

Pierre BATAILLE.



Echos Artistiques

M. Causse, directeur nominatif du théâtre de Nîmes, a suspendu ses paiements et envoyé au maire sa démission qui a été acceptée. Sa subvention était de 20.000 fr.

Le Conseil municipal a repoussé, dans l'une de ses dernières séances, toute subvention théâtrale pour la saison 1905-1906. La ville ne prendra à sa charge que le droit des pauvres et le traitement du chef-machiniste.

Les artistes ont décidé de poursuivre en société collective la campagne théâtrale qui arrive à expiration le 7 avril. Le cautionnement de 5.000 fr. sera distribué aux artistes créanciers au prorata de leurs appointements.

A la suite de la démission de M. Tournié, le Conseil municipal de Toulouse a remanié le cahier des charges de la direction du Capitole.

La subvention ayant été augmentée, M. Tournié a demandé au maire de Toulouse de tenir comme nulle et non avenue sa démission. Cette demande n'a pas été prise en considération et la direction du Capitole vient d'être confiée, pour trois années, à M. Justin Boyer.

..

La famille Wagner a protesté contre certaines représentations de *Parsifal*, projetées par la Société wagnérienne d'Amsterdam.

La protestation est signée de quarante chefs d'orchestre qui ont juré que, jamais, ils n'aideraient à monter *Parsifal* ailleurs qu'à Bayreuth, et reprochent en termes violents à la Société wagnérienne d'agir contre la volonté de Richard Wagner, dont la défense de représenter *Parsifal* ailleurs qu'à Bayreuth, fut si formelle.

M. Viotta, chef d'orchestre et directeur de la Société wagnérienne, vient de répondre. Pourquoi Richard Wagner voulait-il réserver *Parsifal* à Bayreuth ? Pour que l'œuvre fût jouée exclusivement devant un public d'élite et profondément respectueux de son art. Or Bayreuth, a été envahi par une foule mondaine, profane et bruyante. Les représentations y sont régulièrement troublées par des applaudissements et des exclamations. Cela crée une situation nouvelle que Wagner n'avait pas prévue. S'il l'avait prévue ou s'il avait vécu assez longtemps pour constater ce qui se passe aujourd'hui, il eût certainement autorisé les représentations de *Parsifal* par diverses associations artistiques, soucieuses d'exprimer le sentiment du Maître.

M. Viotta est décidé, d'ailleurs, à passer outre à toutes les protestations de la famille Wagner et de ses amis, et à faire jouer *Parsifal*.

..

Le progrès du féminisme. — La direction du Politeama de Livourne vient d'être confiée à une jeune Livournaise, la signorina Palmyra Orso.

Mlle Orso n'aura pas seulement la haute main sur la scène de Politeama, mais elle tiendra également le bâton de chef d'orchestre.]

..

Les directeurs anglais se plaignent, eux aussi, de la crise des théâtres.

— C'est que vous ne savez pas votre métier ! leur a répondu un grand journal de Londres.

Et il a loué le Lyceum pour une semaine.

L'expérience a été probante. On a fait le maximum tous les soirs ; on a même dû refuser beaucoup de spectateurs.

Serait-il donc vrai que les théâtres ne font pas d'argent parce que les directeurs sont trop routiniers ?



NOS THÉÂTRES

GRAND-THEÂTRE

La semaine aura été marquée par deux soirées de gala données avec le concours de M. Alvarez de l'Opéra, qui a superbement interprété, mardi soir, le rôle de Don José de *Carmen* et doit se faire entendre samedi soir dans *Samson et Dalila*.

Mlle Maria Gay a donné du rôle de l'héroïne de Bizet une interprétation très curieuse et très originale. M. Danges, un des meilleurs Escamillo que nous ayons entendu au Grand-Théâtre, a partagé le succès fait aux deux artistes en représentation.

La première des *Girondins* aura lieu incessamment.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par la représentation de M. Albert Lambert fils, de la Comédie Française : *Severo Torelli*, drame en trois actes de François Coppée ; et par deux représentations non moins intéressantes de Mlle Bartet, dans *Notre Jeunesse*, d'Alfred Capus.

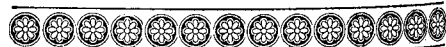
La dernière de *Une Affaire scandaleuse* est annoncée pour dimanche en matinée. Le soir on donnera *Le Bossu*.

Lundi, création à Lyon de *La Masnière*, pièce nouvelle en 4 actes de Jules Lemaître, avec M. Albert Mayer, du Vaudeville, dans le rôle le plus important.

NOUVEAU-THÉÂTRE

(COURS GAMBETTA)

L'impresario Martini annonce, pour faire suite aux représentations de *Champignol malgré lui*, qui touchent à leur fin, *Les 28 jours de Clairette*, une des plus gaies partitions du répertoire moderne.



Alfred BRUNEAU

Alfred Bruneau est actuellement l'homme du jour. On lira, avec intérêt, le portrait suivant publié par le *Gil Blas*, la veille de la première de l'*Enfant-Roi* :

« L'auteur de l'*Enfant-Roi* a 47 ans. C'est un Parisien de Paris qui fut destiné tout jeune à la musique, fut élève de Francomé au Conservatoire, pour le violoncelle, de Savard pour l'harmonie et de Massenet pour la composition. Il obtint un premier prix de violoncelle en 1876 et, en 1881, le

premier second grand prix de Rome. Ses débuts n'évoquent le souvenir d'aucune autre œuvre dominante que *Kérin*, l'œuvre de jeunesse qu'il fit représenter en 1887, au cours d'une de ces nombreuses et fugitives expériences de Théâtre-Lyrique, en un Château-d'Eau quelconque. Il attendait son heure, patient et laborieux.

Cette heure vint avec le *Réve*, qu'à l'Opéra-Comique joua dans un bruit de bataille en 1891. Le roman d'Emile Zola avait obtenu un vif succès de curiosité : cette histoire sentimentale et délicate était si peu dans la manière du grand-maître naturaliste ! La musique d'Alfred Bruneau déconcerta peut-être les profanes ; mais sa personnalité frappa tous les critiques. Le succès du compositeur ne fut pas ordinaire. Il influença profondément les jeunes musiciens, leur montra que, hors Wagner et que hors Massenet, il était encore des formules possibles, et classa M. Alfred Bruneau comme un chef d'école. Grâce au *Réve*, les œuvres originales dont l'Ecole française s'est enrichie depuis lors, ont pu trouver accueil sur nos scènes et de là conquérir la faveur publique : le précurseur, c'était ce maître audacieux et sincère qui renouvela d'un coup notre drame lyrique.

Puis, ce fut l'*Attaque du Moulin*, œuvre de puissance et de beauté presque sans pareilles. La foule eût fait à ce drame le triomphe qu'elle méritait, si la cruelle dureté d'un livret angoissant ne l'eût déconcertée. Mais Alfred Bruneau continuait sa tâche avec la résolution des novateurs. Il donnait *Messidor* à l'Opéra, l'*Ouragan*, à l'Opéra-Comique. Emile Zola, dont il resta jusqu'à la dernière heure l'ami fidèle, était son collaborateur assidu. Chaque ouvrage nouveau était donc un combat. Car Alfred Bruneau cachait, sous ses allures douces et presque timides, un cœur robuste, une inlassable énergie. Il a la bonté, mais aussi la flamme ardente des apôtres. Et l'on se demande ce qu'il y a de meilleur en lui et de plus admirable, de l'homme ou de l'artiste.

Voilà pourquoi, sans doute, nous l'aimons autant que nous l'admirons. Il fait de la critique musicale avec une autorité, une clarté, une impartialité remarquables. Il conduit son existence avec une droiture que tous admirent et que beaucoup devraient envier. Ainsi, renouvelant un mot célèbre, on pourrait dire que ce soir va se battre et que ce soir va vaincre un artiste qui fait honneur à l'art.

R. A.



Lettre Parisienne

Paris a procédé la semaine dernière à l'élection de la reine qui doit présider de sa majesté éphémère à nos ébats de la mi-carême.

C'est une cérémonie à laquelle des milliers de gens accordent une extrême gravité.

On s'en entretient dans certains milieux durant des mois auparavant. Les

blanchisseries et les lavoirs sont pleins de conciliabules. Des partis se forment. Il y a les *troupeuillistes* et il y a les *antitroupeuillistes*.

Que si vous me demandez ce que signifient ces appellations baroques, je vous répondrai qu'il s'agit en l'espèce de savoir si l'on est pour ou contre Mlle Troupel, candidate favorite, sur le nom de laquelle se joue la bataille.

Vient le jour de l'élection.

Dans une salle spécialement aménagée, les candidates, vêtues de toilettes avantageuses et tenant chacune à la main une sorte de houlette ornée de rubans, paracent.

Cris. Cacophonie. Manœuvres de la dernière heure. On vote.

— Vive Troupel !

Mille bonnets s'agitent (car j'ai oublié de vous dire que ce meeting est essentiellement féminin). Des vociférations s'élèvent. La reine salue. On boit du champagne.

Et le lendemain, les dissidents font le tour des cabinets de rédaction, afin de soumettre leurs protestations à la presse qui les insère bénévolement.

Puis, ce sera l'apothéose. Hissée sur un char de carton-pâte, la souveraine admirera Paris toute une demi-journée. Recroquevillée sous ses gazes légères, violette de froid, elle sèmera des baisers. On la conduira chez le Président de la République qui lui offrira un bracelet et chez le Président du Conseil Municipal qui lui offrira un verre de sirop. Et ce sera bien le diable si, le lendemain, elle ne reçoit pas une centaine de demandes en mariage !

Chie-en-lit et solennité officielle. Tout cela est très drôle. Mais pourquoi y mêler les personnages les plus respectables de l'Etat ?

**

Nos archéologues parisiens ont failli faire une découverte...

La pioche des démolisseurs ayant mis à jour, sur l'emplacement de l'hôpital Trousseau, un crâne de jeune femme semblant avoir été coupé au col et transpercé comme par la pointe d'une pique, ils crurent se trouver en face des restes de l'infortunée princesse de Lamballe.

Un examen plus approfondi a détruit ces prévisions.

L'aventure rappelle celle d'un autre crâne révolutionnaire non moins fameux : celui de Charlotte Corday.

Un jour, M. Rousselin de Saint-Albin avise un crâne chez un brocanteur.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? demande-t-il.

— Le crâne de Charlotte Corday, répond le marchand.

Et comme le visiteur émet un bah ! d'incrédulité, l'autre exhibe des pièces

établissant indiscutablement l'authenticité du débris humain.

M. de Saint-Albin l'emporte et l'enferme au fond d'une armoire.

Vient le voir M. Georges Duruy, qui s'enquiert à son tour et achète le crâne pour le revendre à un ami qui se fait saisir quelque temps après.

Voilà le crâne de Charlotte Corday sous scellés.

Le prince Roland Bonaparte a vent de l'affaire. Le jour de la vente publique, au moment où l'officier ministériel offre une « pièce anatomique », le prince donne cent sous.

Depuis, le crâne de Charlotte Corday est entre ses mains.

Moralité : Ne devenez pas célèbres si vous voulez dormir en paix, après votre mort !

Jean de GAILLON.

GAUFRAGE, PLISSAGE

J. CORTEY, 6, rue St-Côme au premier



La Chanson de la Chair

ÉTATS D'ÂME

I

« Ici-bas, tous les hommes pleurent... »
SULLY-PRUDHOMME.

J'ai détesté la vie, âpre, veule et mauvaise
Qui torture nos cœurs sceptiques et damnés,
Car tous nos idéals meurent dès qu'ils sont nés,
Et, maudits, nous passons, sans que rien nous apaise.

Nos hostiles rancœurs nous tiennent enchaînés ;
L'avenir nous apeure et le présent nous pèse,
Et si, pour un instant, l'espérance nous baise,
Les chagrins glapissants la chassent, obstinés.

Nous croyons nos cœurs morts et savons que nos âmes
Ignoreront toujours les magiques dictames
Ressusciteurs de joie et d'impossible amour.

Dans le lugubre enfer où nous pleurons nos rêves,
Jamais ne sonneront pour nous les heures brèves
Où le bonheur d'aimer ferait bénir le jour !

II

« Une heure de tes nuits ferait encore envie
« aux morts qui n'ont plus même une nuit
« pour l'amour. »
SULLY-PRUDHOMME.

Mais sur la route où vent que j'erre le Destin,
Un soir d'octobre clair, évocateur et triste,
A l'heure où les grands monts se drapent d'améthyste,
Tu parus et tu vins à moi, sur le chemin.

Je garde ton baiser dont le charme persiste,
Douce aimée et je sais le plaisir souverain
Des aveux qui ne sont pas échangés en vain,
Et la force d'amour à quoi rien ne résiste !

Et voilà qu'est venu l'inespéré printemps,
L'heure de joie unique aux merveilleux instants
Où mon âme n'est plus aux douleurs asservie ;

Car le bonheur d'aimer me fait bénir le jour
Et serait-elle, hélas ! trop brève et sans retour,
Que cette heure d'amour me fait aimer la vie.

A. COMPIGNE.

25 janvier 1905.

CHRONIQUE FÉMININE

Les Demoiselles à Tapisserie

Ne vous est-il pas arrivé que, vous trouvant en société, vous soyez amenées à remarquer une jeune fille plus ou moins bien douée physiquement ou intellectuellement, que sa mère s'efforce en vain de faire briller, et de qui les regards comme l'attention se détachent avec une indifférence confinant au dédain, à l'ironie ?

La maman a pourtant fait apporter le rouleau de cuir où se pressentent de terrifiants morceaux de piano. Ou bien, elle a affublé la demoiselle d'atours destinés à accrocher une bienveillance, peut-être mieux, qui sait ?

Et tandis qu'on prie, qu'on supplie d'autres jeunes filles « de jouer la moindre chose que ce soit », et que chacun leur fait fête, et que, si l'on danse, les cavaliers sollicitent avec des mines avantageuses que l'on inscrit leurs noms sur les carnets de bal, il faut voir la figure désespérée de la pauvre mère déployant d'inutiles miracles de stratégie pour arriver à pousser l'enfant dans le rang des privilégiées.

Tout lui est prétexte à enchaîner, comme l'on dit au théâtre :

— Mademoiselle Chose chante en effet très bien... C'est comme Eulalie. Eulalie, tu sais, quand tu chantes *Mignon* ?

Pfuiitt... L'attention des auditeurs est déjà loin... Maman pince les lèvres, dépitée. Nul ne saura qu'elle-même ce qu'on peut souffrir d'orgueil humilié sous un corsage de soirée !

Maîtresses de maison, j'écris ceci pour vous.

La charité n'habite point assez vos cœurs, en pareille occasion. Soit que les délaissées n'aient bénéficié que d'une invitation de politesse, soit que vous vous désintéressiez de leur insignifiance, vous n'avez pas assez de pitié féminine pour ce grand désarroi fallacieusement dissimulé sous un sourire de commande.

Certes, vous ne sauriez imposer à vos invités l'ennui d'une longue exhibition de Mademoiselle Eulalie. Mais une petite, oh ! toute petite prévenance, lui ferait tant plaisir ! Songez que depuis quinze jours, depuis un mois, depuis six mois peut-être, elle pioche *Mignon* pour avoir la gloire de chanter *Mignon* en société !

Maman lui a encore bien recommandé avant le départ :

— Eulalie, tiens-toi droite... Voyons, tu sais où il faut crier : « C'est là que je voudrais vi-vre ! » Es-tu sûre de toi !

— Oui, maman !

Hélas ! vous voilà qui riez. C'est mal. Comprenez ce drame ridicule mais poignant. Faites chanter et faites danser Eulalie. C'est là une simple question de pitié.

Gabrielle CAVELLIER.

TAILLEUR SMART 12, Rue Grenette, LYON
COMPLETS depuis 39 fr.
Facilités de paiement — Coupe spéciale



NOTES D'ACTUALITÉ

La Comédie de la Misère

Si j'ai des fils, quand viendra le moment de leur choisir une carrière, je n'en ferai ni des avocats, ni des médecins, ni des ouvriers, ni des commerçants... Dans l'éloquence et dans les drogues les temps sont durs et les clients rares, le négoce ne va plus et la machine rend peu à peu l'établi superflu, l'artisan inutile. L'agriculture est une marâtre qui nourrit maigrement les siens ; les administrations, encombrées, sont inabordables — puis les fonctionnaires vivent décidément trop mal ! — et quant à la littérature...

Il n'est, désormais, qu'une profession capable d'entretenir grassement ceux qui l'adoptent et c'est vers elle que je pousserai les miens. Si j'ai des fils, ils seront « pauvres » !

Ça vous a l'air d'une plaisanterie, ou tout au moins d'un paradoxe. Rien n'est plus sérieux cependant ! Par le temps qui court, avec nos tendances au sentimentalisme bête, irraisonné et illogique, le moindre coin de rue ou de porche d'église vaut mieux qu'un bureau de tabac ou qu'une recette des finances.

L'histoire de l'aveugle ou du cul-de-jatte qui meurt en laissant dans sa paillasse le million en rentes solides est fausse et due à l'imagination des reporters à court de copie sensationnelle, c'est entendu ! Mais, l'exagération ôtée, il n'en reste pas moins certain que pas mal de mendiants dépeñaillés, devant lesquels nos cœurs s'émeuvent, ont du bien au soleil et de sérieux « bas de laine », tandis que nous, les généreux naïfs, nous allons souvent les poches vides.

On l'a dit et redit : de nos jours, la misère est une industrie lucrative et la charité, la pitié sont mises en coupe réglée par les fainéants qui composent l'armée des « malheureux avoués ». On peut s'en indigner, mais point s'en surprendre. du moment que, par sno-

bisme, par un besoin de réclame, nous multiplions les fêtes de bienfaisance (?), les quêtes, les souscriptions, les distributions de secours ; du moment que des journalistes ouvrent des carnets de charité et pleurnichent sur le thème facile de la misère de Paul, Pierre ou Jacques, les bons et honnêtes coquins qui préfèrent à la fatigue du travail la vie joyeuse avec l'aumône des niais, seraient bien sots de ne pas accepter les aubaines qui leur sont offertes.

Où va l'argent des gens charitables, et les secours sont-ils intéressants ? C'est un problème qu'il est facile à chacun de résoudre, pour peu qu'on prenne la peine d'observer quelque peu les professionnels de la mendicité.

Il y a deux catégories de gens qui vivent de la sensiblerie publique : les mendiants de la rue et les mendiants à domicile. Des premiers que pourrais-je dire qui n'ait été répété cent fois ? M. Georges Berry, M. Louis Paulian, M. Puibaraud ont écrit sur les trucs des faux infirmes des livres curieux, que les gens charitables connaîtraient avec fruit. A ceux, notamment, qui s'apitoient sur le malheur des enfants que des femmes traînent à leurs jupes, je conseillerai de lire l'intéressant article que publiait, récemment, dans une revue parisienne, le premier, de ces écrivains. Ils y apprendront que les petits, loués aux industriels en question, par des parents plus intéressés qu'intéressants, n'ont nul profit de l'aumône faite et que les mauvais traitements dont ils sont l'objet ne diminuent pas en raison de la générosité du donateur.

On ne sait pas assez tout cela, on ignore trop généralement toute la rouerie, toute la gredinerie des mendiants professionnels, et on donne. On donne beaucoup même et sou à sou on leur procure un gain quotidien relativement important, ce qui n'est pas, vous le pensez bien, pour les éloigner de la mendicité. Ceux qui, à l'atelier, gagneraient 5 francs, et qui en recueillent 10 ou 20 en aumônes, seraient bien sots de renoncer à leur vie tranquille et fructueuse.

Des sommes considérables se dépensent ainsi qui pourraient être employées de manière utile et qui s'en vont, tout bonnement au cabaret où les mendiants, la journée finie, s'en vont... noyer leur misère !

Mais, parmi les faux pauvres, les plus odieux ne sont pas ceux-là. Il y a, partout, et dans les villes plus qu'ailleurs, car là, le contrôle est moins facile, la situation réelle des gens est moins pénétrable, un nombre considérable de familles dont les membres, parfaitement capables de travailler, jouent la comédie de la misère, pour

duper les naïfs ou les complaisants et tirer de la charité des ressources suffisantes pour leur permettre de vivre grassement.

On a dit souvent, avec raison, qu'en France, l'assistance publique est organisée en dépit du bon sens. On eût dû ajouter, pour être complet, que la bienfaisance d'où qu'elle vienne, des municipalités ou des particuliers, est aussi peu raisonnée et aussi aveugle que possible. Je n'exagère pas en affirmant que les huit dixièmes de l'argent qui se dépense en bonnes (?) œuvres, tombent dans les poches de gens qui n'en ont pas besoin ou qui sont parfaitement à même de gagner leur vie.

J'ai connu des ménages où le mari travaillait et gagnait un salaire élevé. Cependant on était inscrit au bureau de bienfaisance, on recevait, en outre, des secours du curé, des sœurs et de toutes les bonnes dames qui ont la coquetterie d'avoir « leurs pauvres », comme elles ont leurs « huit-ressorts » et leur loge au théâtre et qui, faisant le bien par pose, ou par mode, sans regarder d'aussi près qu'il conviendrait ceux qu'elles secourent, sont et seront toujours les dupes de toutes les hypocrisies. Est-il un remède à cela. Certes ! Si on a soin de mettre fréquemment le public en garde contre les procédés des faux pauvres, si on dévoile leurs trucs, on arrivera déjà à rendre plus méfiants ceux qui font le bien par pure pitié. On n'empêchera pas, évidemment, les imbéciles qui distribuent l'aumône pour que la galerie les remarque, de satisfaire ainsi leur vanité ridicule, mais, du moins, on aura, en diminuant les dupes, rendu la mendicité moins tentante.

D'autre part, si MM. les commissaires des bureaux de bienfaisance veulent bien se donner la peine de faire leurs enquêtes de façon plus sérieuse, les gaspillages des fonds de secours cesseront peut-être.

Alors, il restera sans doute, assez d'argent pour construire des asiles où seront admis les infirmes sans ressources. Quant aux valides, qu'on généralise l'assistance par le travail, qu'on offre aux malheureux non plus l'aumône, mais un salaire et un emploi.

Ce sera la suppression de la mendicité ou du moins la possibilité d'être sans pitié pour les faux pauvres qui nous volent !

Marcel FRANCE.



Les Gaîtés de la Semaine

Les temps deviennent durs pour les colonisateurs et, si ça continue de ce train-là, il nous faudra bientôt renoncer, douloureusement mais sagement, à « étendre notre empire » — comme dirait mon respectable ami Joseph Prudhomme.

Autrefois, c'était l'âge d'or. Un jour de spleen on s'embarquait pour aller à l'aventure et, là où le hasard vous conduisait, on plantait sa tente et son drapeau. Et allez donc ! c'était une colonie nouvelle. Il arrivait bien que la place était déjà prise par un voyageur plus matinal ou que les indigènes, poussant un peu loin les devoirs de l'hospitalité fêtaient l'événement en mettant l'explorateur à la broche. Dans le premier cas, l'arrivant s'excusait et on s'installait en face ; dans le second on coulait en bronze le défunt en vue de le donner en exemple aux générations futures et on écrivait de belles pages sur la sauvagerie de ces affreux nègres qui dédaignaient les bienfaits de notre civilisation. Ces petits désagréments n'étaient d'ailleurs que l'exception et on les considérait volontiers comme le piment nécessaire à toute sauce qui se respecte.

Que les mœurs sont changées ! Il y a maintenant trop de condiments dans les plats ; un vent de rébellion secoue les cocotiers, le Japon se rebiffe, l'Annam taille des pals pour y asseoir nos compatriotes, les Malgaches lèvent l'étendard de l'indépendance et les noirs du Congo, las des sauterelles administratives, deviennent odieusement réactionnaires et manifestent avec une énergie inquiétante leur désir d'ignorer les grandes découvertes modernes — la dynamite notamment.

Et comme si ces grands symptômes de l'état d'âme nouveau des colonisés ne suffisaient pas, voilà que les singes se mêlent de barrer la route aux conquérants. Je ne plaisante pas ; lisez plutôt :

« Nous avons dû renoncer à pénétrer plus avant dans la contrée, écrivait, ces jours derniers, un explorateur africain, en raison de l'attitude menaçante des gorilles qui circulent en bandes nombreuses et semblent déterminés à nous barrer la route. De plus, ces animaux ont envahi à deux reprises notre camp et ont tué ou blessé plusieurs personnes ».

Bigre de bigre ! Le péril noir, le péril jaune, le péril singe : nous voilà dans de jolis draps ! Pourvu, Seigneur, que les orangs-outangs et les chimpanzés ne se mettent pas en tête de conquérir l'Europe ! Les voyez-vous débarquant à Marseille, pillant la Canebière et violant nos épouses ! C'est du coup qu'il serait prouvé que l'homme futur descendra du singe ! Puisse cette douloureuse certitude être épargnée à notre amour-propre !

Laissons, voulez-vous, ce pénible sujet et occupons-nous de choses plus aimables. C'est encore chez Thémis que nous vous fournissons.

Au cours d'une querelle avec son propriétaire, un honorable Nancéen avait qualifié celui-ci de « Vadécad ». Le propriétaire qui, n'est pas un franc-maçon, évidemment, entraîné son... interlocuteur devant le juge de paix qui a bel et bien décidé qu'il

n'y avait pas lieu d'être flatté du qualificatif et a infligé au locataire une amende et des dommages-intérêts.

Il est tout aussi blessant de traiter un monsieur d'eunuque. Une aimable Parisienne, qui avait sans doute en sa compagnie éprouvé quelque déception regrettable, vient d'en faire la coûteuse expérience, puisque le tribunal correctionnel l'a condamnée également.

— Cependant, disait la dame, la fonction d'eunuque est considérée en Orient comme une profession libérale, honorifique et productive ».

Et les bons juges de répliquer : « Vérité en deçà, erreur au delà ! Ce qui est distingué à Constantinople est fâcheux à Paris ».

En sorte que la plaignante a tout perdu à l'aventure : son temps, ses espoirs, son plaisir et son argent. Cela constituait bien des circonstances atténuantes et ça méritait la loi Béranger, mais, sans doute, le tribunal a-t-il craint de contrister le pudique sénateur en appliquant sa loi à ces bagatelles de la porte...

Des jugements de ce genre ont leur prix. Ils n'ont pas seulement, en effet, le mérite de nous égayer un instant par ces jours désolés de carême où nous mortifions notre chair et sarclons notre esprit de toute profane pensée, ils servent surtout à fixer une jurisprudence en matière d'injure.

Ainsi voilà deux points précisés : ne confondez pas votre propriétaire avec le secrétaire du Grand-Orient et n'exprimez pas un doute sur la virilité des gens dont vous parlez. Jadis, j'ai eu l'occasion de démontrer, jugement en main, que l'expression de *journeau* adressée à la police n'est injurieuse qu'au pluriel et que le mot *vache* doit être pris pour un compliment. C'est énorme de savoir à quoi s'en tenir quand on veut appliquer à quelqu'un un qualificatif énergique. Moi qui connais mes auteurs, je sais bien que je n'emploierais jamais, le cas échéant, qu'une seule épithète, celle de « vieille vache » attendu qu'aux termes mêmes d'un jugement célèbre « la vache est une excellente bête dont le nom ne peut prêter à des considérations blessantes ».

Vous pensez que si, par dessus le marché j'ajoute « vieille », évoquant ainsi des tas de choses respectables, il n'est pas un tribunal qui ne puisse me féliciter de répondre à des insolences par des termes aussi choisis.

Georges ROCHER.

MUSIQUE

Nos lecteurs et nos lectrices nous sauront certainement gré de leur signaler deux charmantes mélodies pour chant et piano, de notre distinguée collaboratrice,

Madame Augusta de Kabath.

Ces deux mélodies : *Guitare* et la *Chanson du Maïs*, écrites sur deux poésies d'Hélène Vacaresco et dédiées à S. M. la Reine de Roumanie viennent de paraître chez l'éditeur G. Ricordi et Co, 62, boulevard Malesherbes, Paris.

LITS EN CUIVRE

Literie complète

Maison CHARNAUD

(Ancr. rue de la République, 65)

4, Place des Jacobins, 4

LESSIVE PHÉNIX

NE SE VEND QU'EN PAQUETS

de 1, 5, et 10 kilogr., 500 et 250 gr.

portant la signature **J. PICOT**

Tout produit en sac toile ou en vrac c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, n'est pas de la

LESSIVE PHÉNIX

Manufactures de Produits Réfractaires

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Ancres Maisons Vve Rozier, Robin père et fils

A. Pascal, réunis

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fours économiques pour boulangers, pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffe-pieds.

KAOLINS GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du génie, des manufactures civiles et militaires et des grandes administrations.

LE THÉÂTRE

Et le Droit des Pauvres

L'époque où nous nous trouvons marquée, pour les départements comme pour Paris, la période de pleine exploitation des théâtres. Ici et là, les directeurs supputent fiévreusement les bénéfices qu'ils peuvent espérer, et établissent par avance une sorte de bilan théorique qui se décompose comme suit :

A l'actif, les recettes des représentations, auxquelles s'ajoutent parfois les subventions municipales. Au passif, les appointements des artistes, de l'orchestre, des employés de tous ordres ; les frais d'éclairage, de chauffage, de loyer ; les dépenses de costumes, de décors et d'accessoires ; les redevances aux éditeurs, enfin le droit des pauvres.

Hormis ce dernier chapitre, le reste s'équilibrerait à peu près. Toute entreprise a ses aléas, et une entreprise artistique plus que toute autre ; mais enfin, en escomptant les bonnes dispositions du public, la possibilité d'un succès, et surtout la veine, un directeur aurait des chances d'arriver sans encombre au bout de la tâche qu'il a assumée.

Seulement voilà : il y a le droit des pauvres.

Pourquoi le droit des pauvres ? En vertu de quelle logique l'Assistance Publique, mandataire des déshérités, intervient-elle dans les affaires d'un entrepreneur de spectacle, prépose-t-elle un agent à la surveillance de la recette, et s'arroge-t-elle une part sur cette recette brute, quels qu'aient été la perte ou le gain du directeur ?

Il n'y a pas de logique, il n'y a pas de raison : il y a la loi, loi caduque, anachronique, arbitraire, mais souveraine :

— Monsieur de l'Assistance Publique, j'ai dépensé huit cents francs ce soir, et j'ai fait six cents francs de recette. Sur quel bénéfice voulez-vous que je prélève le droit des pauvres ?

— Monsieur le directeur, fûssiez-vous en perte de cinquante louis que nous n'en aurions cure. De par la loi, vous me devez tant pour cent : payez, et ajoutez ceci, s'il vous plaît, à votre passif !

N'est-ce pas absurde ?

On a dit, pour justifier cette exaction, que l'industrie théâtrale est une industrie de plaisirs, fondée à l'usage des gens riches, et qu'il est tout simple de demander à ces derniers le paiement d'une dîme de charité, lorsqu'ils en usent. Comme si le spectacle ne constituait pas

également la distraction préférée des humbles ; comme si, en admettant pareille thèse, on ne devrait pas frapper aussi les industries et les commerces d'objets de luxe ; comme si, enfin, la dîme était bien prélevée sur le public et non sur l'entrepreneur qui la considère, à bon droit, comme une charge supplémentaire irrecevable !

En réalité, la stricte justification de la loi exigerait que l'agent de l'Assistance publique se tint, suivant la nécessité, au bureau de location et au guichet, et réclamât à chaque survenant le montant du tantième prévu. Cette manière de procéder étant impraticable, les directeurs parisiens tâchèrent naguère d'y suppléer en demandant au public le paiement séparé du coupon de place et du ticket représentant le droit des pauvres. L'expérience dura quatre jours, au bout desquels les directeurs, ahuris de protestations, revinrent à l'ancien régime.

D'après M. Edouard Quet, les recettes des théâtres de Paris ayant été l'année dernière, de 32 millions 700 mille francs, la part des pauvres atteignit 3 millions 440.000 francs, sur lesquels il fallut déduire 119.000 francs pour frais de perception.

Cette documentation a son éloquence, mais voici mieux.

De l'année 1876 à l'année 1896, dit M. Edouard Quet, il y a eu 164 faillites de théâtres entraînant une perte brute de 18 millions 845 mille francs. Or, durant la même période, ces mêmes théâtres déclarés en faillite avaient versé à l'Assistance Publique plus de 63 millions ! C'est-à-dire qu'avec le tiers de l'aumône qu'on les contraignit à verser, ils pouvaient vivre et prospérer.

L'extraordinaire, c'est que la loi, impitoyable aux théâtres, devient tout-à-fait bénigne, appliquée aux cafés-concerts, le Conseil d'Etat ayant émis jadis l'opinion que ces établissements, tenant à la fois du café et du concert, devaient bénéficier d'un pourcentage moindre. Aussi les impresarios malins choisissent-ils de préférence l'exploitation simultanée de la chanson et de la cerise à l'eau-de-vie, et s'y enrichissent-ils tandis que leurs grands confrères, saignés à toutes les veines, se ruinent eux-mêmes, ruinent leur personnel, ruinent leurs créanciers, mais sustentent les pauvres et les agents de l'A. P.

Un coup de pioche dans les textes surannés qui nous occupent paraît donc s'imposer. Je ne suis pas inquiet pour les pauvres. Nos législateurs nous ont

assez démontré qu'ils possèdent mille ressources pour combler les trous vides, et mettre mieux en rapport leurs besoins financiers avec la vraie justice.

René GROUÉ.

BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du numéro 2502 du 11 mars 1905.

Guerre Russo-Japonaise. — *L'Exposition artistique des Amateurs.* — *Théâtre Illustré.* Chatelet : *Tom Pitt.* — Odéon : *Les Ventres Dorés*; *Portraits*: Le général Percin, M. Osiris, M. Fabre, auteur des *Ventres dorés*, M. Savorgnan de Brazza, M^e Bonzon, etc. — *Le Combat Fleuri* dans la rade de Villefranche. — *Les Obsèques de M. Guillaume à Rome* etc., etc. Roman illustré : *Voyage circulaire*, par Jean Pommerol, illustrations de Vaccari; Théâtres. — Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro : 50 centimes.

LA MODE ILLUSTRÉE

(Journal de la Famille)

Paris, 56, rue Jacob

Publié sous la direction de Mme Emmeline Raymond

Les 52 numéros que la *Mode Illustrée* publie chaque année contiennent 52 gravures coloriées sur la 1^{re} page, plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, et 24 feuilles de patron en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; des chroniques, des recettes, etc. Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

ABONNEMENTS. — Avec gravures coloriées. un an, 14 fr.; 6 mois 7 fr.; 3 mois, 3 fr. 50, — Avec planches coloriées : un an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr. 50 ; 3 mois, 7 fr

LECTURES POUR TOUS

Sommaire du n° de mars.

Une équipée princière : La révolte et l'arrestation de la duchesse de Berry, par G. Lenôtre. — A l'Assaut du Pôle Sud. — Modèles de grâce, Chefs-d'œuvre d'art. — L'Empereur du Japon. — Cent Manières de se casser le cou. — Le Mort-Vivant, nouvelle. — La Lumière qui jaillit de la Houille : Comment se fabrique le Gaz d'éclairage. — La Course à l'information. — Dans la Gueule du Loup, roman. — Arbres excentriques.

Abonnements. Un an : Paris 9 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger 9 fr. — Le N° 50 centimes.

Librairie Hachette et C^e 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e).

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DES FICHES

Cette affaire de fiches qui passionne tout le monde en ce moment n'a pas encore dit son dernier mot, et les révélations sensationnelles du capitaine Mollin, qui se trouvent dans *La Vérité sur l'affaire des Fiches*, volume publié par la Librairie Universelle, 33, rue de Provence (3 fr. 50 franco), et illustré de nombreux documents et portraits,

exciteront au plus haut point la curiosité du public.

Les divers personnages mêlés à l'Affaire des Fiches s'agitent, comme dans un roman, au milieu des intrigues de tout ordre que nouent et compliquent toutes les passions humaines.

Les hommes apparaissent sous leur vrai jour, et on peut dire que l'œuvre du capitaine Mollin aura vraiment fixé un point de l'histoire des temps actuels.

NICE

Guide de Nice et des Environs, par Renée Tony d'Ulmès, préface par Mme Juliette Adam.

Une évocation artiste des paysages de Nice. Toute la vie mondaine, avec les détails les plus curieux sur les fêtes et la société.

Un volume joliment illustré, 1 fr. 50, librairie de *La Plume*, 31, rue Bonaparte, Paris

Spectacles et Concerts

CASINO-KURSAAL

Rue de la République

Tous les soirs à 8 heures 1/2, concert et attractions variées.

CONCERT DE L'HORLOGE

(Cours Lafayette).

Tous les soirs à 8 heures, Concert-spectacle, nombreuses attractions. *Les Gaités de la Caserne*, fantaisie militaire.

GUIGNOL DU GYMNASE

(30, quai St-Antoine)

Tous les soirs, *Cendrillon*, grande féerie à trucs, en 7 tableaux. Jeudis et Dimanches, Matinées de familles à 2 heures.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été plus mouvementé que ces jours derniers; après un début en baisse assez sensible, les cours ont repris et ont même dépassé la clôture de la veille, le bruit s'étant répandu de l'ajournement de l'Emprunt Russe.

Le 3 % finit à 100.42 au lieu de 100.35 après 100.25 au plus bas.

Le Comptoir National d'Escompte cote 642 ; le Crédit Foncier 735 ; le Crédit Lyonnais 1.156 et la Société Générale 641.

Nos chemins clôturent le Lyon à 1,430 ; le Midi à 1,222 ; le Nord à 1,870 et l'Orléans à 1,569.

Le Suez a passé de 4,510 à 4,507 ; le Rio s'élève à 1,689 ; la Briansk cote 450 ; la Sosnowice 1,469.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure finit à 91,95 ; l'Italien à 104,85 ; le Portugais à 69,20. Le Russe consolidé reprend à 87,75 ; le 3 % 1891 à 73,30 après 78,85 au plus bas.

Le Turc se traite à 90,97 ; la Banque Ottomane à 606.

En banque la New-Kafirs s'inscrit à 37,50.

Le propriétaire-gerant V. FOURNIER

P. LEGENDRE & C^e, r. Bellecordière Lyon

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Reprise du service sur la ligne du FAYET-ST-GERVAIS A CHAMONIX

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public que le service des voyageurs sur la ligne du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix, suspendu depuis le 1^{er} décembre dernier, sera repris le 15 mars 1905.

Ce service sera assuré au moyen des trains ci-après :

Départ de Le Fayet-Saint-Gervais, à 9 h. 24 et 11 h. 50 du matin ; arrivée à Chamonix, à 10 h. 38 du matin et à 1 h. du soir.

Départ de Chamonix à 9 h. 51 du matin et à 2 h. 45 du soir ; arrivée à Le Fayet-Saint-Gervais à 10 h. 58 du matin et à 3 h. 52 du soir.

A partir du 1^{er} avril, il sera mis en marche un nouveau train de chaque sens dans l'horaire ci-dessous :

Départ de Le Fayet-Saint-Gervais à 8 h. 15 du soir ; arrivée à Chamonix à 9 h. 25 du soir.

Départ de Chamonix à 7 h. du matin ; arrivée à Le Fayet-Saint-Gervais à 8 h. 11 du matin.

OBLIGATIONS

PANAMA à LOTS

titres absolument garantis et tous remboursables par des lots ou par 400 francs.

6 tirages par an (1 tous les 2 mois)

Prix : 124 francs

PROCHAIN TIRAGE :

15 Avril 1905

1 lot 1 lot

500.000 FR. 100.000 FR.

LOTS DU CONGO

taux de remboursement 180 fr. par an augmentant de 5 fr. par an jusqu'en 1987.

SIX TIRAGES PAR AN

Prix : 88 francs

PROCHAIN TIRAGE

20 Avril 1905

GROS LOT : 150.000 fr.

24 lots formant un total de 158.000 fr

Adresser demandes et fonds à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon

Expédition franco des titres à réception des fonds et par retour du courrier.

MALADIES NERVEUSES

Guérison certaine par l'antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie réputée jusqu'aujourd'hui incurable.

La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

S'adresser à M. FANYAU, pharmacien, à Lille (Nord)

BELLE JARDINIÈRE

PARIS -- 2, rue du Pont-Neuf -- PARIS

La plus grande Maison de Vêtements du Monde entier

MANTEAUX ET CARRICKS

POUR

DAMES & FILLETES

Costume Tailleur, sur mesure, entièrement doublés soie, depuis 150 francs.

SUCCURSALE DE LYON

62, rue de la République, 62

BOSC

Costumier des Théâtres municipaux

LOCATION de COSTUMES

pour Bals Masqués
et Habits

MATERIEL SPÉCIAL POUR CAVALCADES

1, rue du Théâtre, 1
derrière le Gd-Théâtre

ÉPONGES

DE TOUTE NATURE

SPÉCIALITÉ pour TOILETTE

Maison fondée en 1880

NOHERIE-COTTIN

91, rue de l'Hôtel-de-Ville
LYON

Reblanchit gratuitement les Éponges vendues



Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les personnes
qui n'auraient pas encore reçu
notre Catalogue général illustré
« Saison d'Été », d'en faire
la demande à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, PARIS

L'envoi leur en sera fait aussitôt
gratuit et franco.

Gaufrage

PLISSAGE

J. TARUT

6, Rue Mulet, 6
LYON

VIENT DE PARAÎTRE

La Liste officielle des Numéros
gagnants de la

Loterie de Valenciennes

En vente à l'AGENCE FOURNIER,
14, rue Confort, LYON, dans ses
Succursales et tous les Bureaux
de poste au prix de 0.10 c. et
0.15 c. par poste.

LOTÉRIE-TOMBOLA

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

Autorisée par Arrêté préfectoral du 3 septembre 1904

Au Capital de 100.000 Francs

TIRAGE : 15 AVRIL 1905

3 Gros Lots : 10.000 fr. et 1.000 fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 ^{er} gros Lot :	2 ^e gros Lot :	3 ^e gros Lot :
AUTOMOBILE	SERVICE ARGENTERIE	AMEUBLEMENT
10.000 fr.	1.000 fr.	1.000 fr.
4 ^e Lot, Machine à coudre de 100 fr.	9 ^e Lot, Chronomètre de... 100 fr.	
5 ^e Lot, Objet d'art de... 100 »	10 ^e Lot, Phonographe de... 100 »	
6 ^e Lot, Appareil photo de 100 »	11 ^e Lot à 33 ^e Lot	
7 ^e Lot, Jumelle longue-vue 100 »	23 Objets en nature, d'une	
8 ^e Lot, Fusil de chasse de 100 »	valeur de chacun... 100 »	
	33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs	

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront
la faculté d'en recevoir le montant en espèces

LE BILLET : UN FR. On trouve des billets AGENCE
Fournier, 14, r. Confort, LYON et dans tous Bureaux Tabacs, Librairies, etc. Par corresp., joindre
à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe
affranchie (à raison de 15 c. par 4 billets) portant adresse pour le
retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

CABINET DENTAIRE

M. & M^{me} MICHAUD

LYON — 209, Avenue de Saxe, 209 — LYON

Laboratoire pour la confection des appareils dentaires
avec les derniers perfectionnements. Extractions sans dou-
leur, plombage, aurification. Travaux spéciaux pour la pose
des dents de tous systèmes.

PRIX MODÉRÉS

Agent général demandé chaque dépar-
tement. Participation de 500 fr. — Affaire
avantageuse. — Excellentes références.
NÉGREL, 51, Chaussée d'Antin, Paris

ANC. M^{re} VIENNET, Fondée en 1857

PIANOS

9, Place Jacobins, 9

LYON

Ch. MORETTON & C^{ie}

Envoi franco Catalogue illustré

En vente dans toutes les Epiceries

LE

THÉ des MANDARINS

Produits insecticides de la Maison DALOZ de LYON

• DÉTAIL : Pharmaciens, Droguistes et Épiciers



CAFARDS

détruits avec la poudre

MAZADE & DALOZ

Boîte 1 fr. ; Demi-Boîte, 0.50

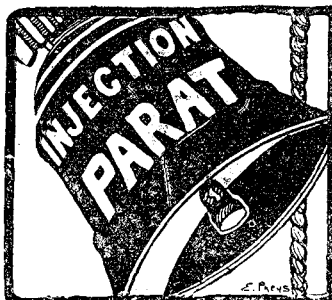
GRAINS DE BAREZIA



pour la
destruction des

RATS

Boîte 0.60



D'UNE EFFICACITÉ
INDISPUTABLE —
ABSOLUMENT
INOFFENSIVE, ELLE

GUÉRIT en 2 JOURS

Les Écoulements Blennorrhagiques

Supprime les Injections empiriques et le Santal, dangereux pour le rein
12 ans de Succès constants
JAMAIS de RÉCHUTE. — Le flacon : 3.50, fr^{co} contre mandat
PARAT, spécialiste, Périgueux et toutes Pharmacies.

Dépôt à Lyon : Pharmacie DAMIRON, Rue et Place de la Bourse
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES